

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence

VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 3 de la licence mention Chimie**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. TATIBOUET Arnaud **Professeur des Universités**

Vice-Présidente du jury :

- Mme DE PERSIS Stéphanie **Professeure des Universités**

Membres du jury :

- M. SCHAEFER Sébastien **Maitre de conférences**
- M. CAILLE Julien **Maître de conférences**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 02/12/2025


Eric BLOND



LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence

VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 4 de la licence mention Chimie**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Président du jury :

- M. CAILLE Julien **Maître de conférences**

Vice-Présidente du jury :

- Mme BRIOIS Christelle **Maître de conférences**

Membres du jury :

- M. FAVETTA Patrick **Maître de conférences**
- M. TATIBOUET Arnaud **Professeur des Universités**

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 02/12/2025

Éric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence

VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 5 de la licence mention Chimie**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme BERTAGNA Valérie **Maître de conférences**

Vice-Président du jury :

- M. BURON Frédéric **Maître de conférences**

Membres du jury :

- Mme DUFRESNE-FAVETTA Christelle	Maître de conférences
- Mme BARIOIS Christelle	Maître de conférences
- Mme MEDUCIN Fabienne	Maître de conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 02/12/2025


Eric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence

VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury du **semestre 6 de la licence mention Chimie**, au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme Christelle DUFRESNE-
FAVETTA Maître de conférences

Vice-Président du jury :

- Mme MIHAJLOVSKA Lupka Professeure certifiée

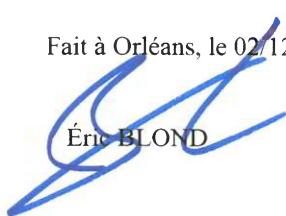
Membres du jury :

- Mme BERTAGNA Valérie Maître de conférences
- Mme DE PERSIS Stéphanie Professeure des Universités

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.

Fait à Orléans, le 02/12/2025



Éric BLOND

LE PRESIDENT DE L'UNIVERSITE

VU les dispositions du Code de l'Éducation et notamment l'article L 613-1 ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018, modifié, relatif au diplôme national de la licence

VU l'arrêté du 22 janvier 2014, modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;

VU la charte des examens approuvée par délibération de la CFVU du 12 juin 2023 ;

VU la proposition du Directeur de l'UFR Sciences et Techniques ;

DECIDE

Article 1 :

Le jury de délivrance de la **LICENCE mention Chimie** au titre de l'année universitaire 2025/2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury :

- Mme BERTAGNA Valérie Maître de Conférences

Vice-Présidente du jury :

- Mme DUFRESNE-FAVETTA Christelle Maître de conférences

Membres du jury :

- M. BURON Frédéric Maître de conférences

Article 2 :

En cas de force majeure entraînant l'absence du Président de jury, le membre désigné en qualité de vice-président assure la présidence du jury.



Article 3 :

Le conseil de perfectionnement de la **LICENCE mention Chimie**, est constitué comme suit :

- M. BURON Frédéric	Co-responsable du pôle de Chimie
- Mme DE PERSIS Stéphanie	Co-responsable du pôle de Chimie
- M. TATIBOUET Arnaud	Directeur des études du S3
- M. CAILLE Julien	Directeur des études du S4
- Mme BERTAGNA Valérie	Co-responsable de la Licence mention chimie / Directrice du S5
- Mme DUFRESNE Christelle	Co-responsable de la Licence mention chimie / Directrice du S6
- Mme BERTEINA-RABOIN Sabine	Référente filière santé
- M. SUZENET Franck	Responsable du CMI
- Mme MAGUIN Françoise	Responsable mention Master MEEF
- Mme WEST Caroline	Responsable mention Master Chimie
- Mme CATOIRE Valéry	Responsable mention Master risques et environnement
- M. SINTUREL Christophe	Responsable de l'Ecole Doctorale énergie-matériaux-sciences de la terre et de l'univers.
- Mme VIANDIER Christel	Secrétaire Licence L2-L3, CMI-CITC et Master Chimie
- Mme SOUBHIEH Mélissa	Gestionnaire Scolarité
- M. COUDRAY Florian	Technicien de TP
- Mme DAGNINO Corinne	Technicienne de TP
- Mme FERREIRA Véronique	Technicienne de TP
- Mme ROULET Marjorie	Technicienne de TP
- M. SABATIER Muriel	Enseignante Phys Chimie Lycée Voltaire / Union des profs de PC
- M. HELLAUDAIIS Pascal	Enseignant de Physique-Chimie
- M. BELLANGER Benoit	Lycée Charles Péguy
- M. LACOGNE Mathys	Représentant étudiant L2 chimie
- M. PARPAILLON-HORGON	Représentant étudiant L2 chimie
- M. PELTIER Raphael	Représentant étudiant L3 chimie
- Mme LAHFAOUI Imène	Représentant étudiant L3 chimie
- M. LACOGNE Mathys	Représentant étudiant L3 chimie

Fait à Orléans, le 02/12/2025

Éric BLOND